



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de réalisation d'une opération d'aménagement et de construction sur la commune de Réau (77).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET | | | | Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique n°39	Surface de plancher comprise entre 35 000 m ² et 39 000 m ² environ et dont le terrain assiette est d'une superficie de 90 709 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerné vise en la reconversion d'un terrain déjà urbanisé puisqu'il a accueilli la station service du Plessis Picard sur l'autoroute A5, anciennement exploitée par Total, sur un terrain appartenant à "APRR - Autoroute Paris-Rhin Rhône". Le site, qui comporte environ 30.000 m² d'anciennes voiries, est aujourd'hui démantelé, et a fait l'objet d'un quitus de la part de la préfecture.

Le projet consiste en la réalisation d'une opération d'aménagement et de construction de locaux d'activités pour une surface de planche totale comprise entre 35 000 et 39 000 m².

Le terrain sera aménagé via la création de la voirie nécessaire à la desserte des parcelles qui accueilleront les bâtiments et via la mise en place de bassins de gestion des eaux pluviales.

Le reste du terrain pourrait divisé en 3 lots comme suit :

- Lot 1 - terrain de 39 700 m² - construction d'un bâtiment logistique
- Lot 2 - terrain de 27 200 m² - construction d'un bâtiment logistique ou d'activités
- Lot 3 - terrain de 13 200 m² - construction d'un ensemble de bâtiments d'activités

Il n'y a pas de bâtiment sur le site : les bâtiments de la station service ont été démolis par APRR à l'issue de l'exploitation ainsi que toutes les voiries et espaces de parkings.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont de :

- résorber un site en déshérence,
- créer un parc d'activités qui accueillera plusieurs entreprises
- créer des emplois (entre 300 et 400)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement consisteront à la mise en œuvre de la voirie et des bassins.

En ce qui concerne le ou les bâtiments logistiques, les travaux seront réalisés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction. Les procédés constructifs généraux (structure principale, murs coupe-feu, ossature secondaire, couvertures, façades, menuiseries, portes, etc) seront de type courants et essentiellement préfabriqués en usine avant d'être livrés et posés sur le site.

Les bureaux et locaux annexes seront réalisés en structures traditionnelles (béton ou métal) et intégreront les obligations réglementaires sur leur stabilité au feu et sur la réglementation thermique.

Les travaux de VRD et génie civil (infrastructure) seront de type courants.

La durée des travaux d'aménagement dureront de 4 à 8 mois

La durée des travaux de chaque bâtiment est d'environ 12 mois et sont indépendants. La durée total dépendra du rythme de commercialisation mais compte tenu de la taille du site et de son emplacement, une durée de 2 à 3 ans semble réaliste.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, la zone sera organisée comme un pôle d'activités.

Les bâtiments des lots 1 (et éventuellement 2) seront utilisés comme entrepôt de stockage, les produits seront stockés en racks ou en masse. Des zones de quais permettront de réceptionner/expédier les produits.

La nature des produits stockés dépendra du ou des futurs clients du site. La gamme de ces marchandises est cependant bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution.

Ces bâtiments seront accompagnés de bureaux afin d'accueillir des fonctions tertiaires nécessaires à l'activité des entreprises.

Le ou les bâtiments du lot 3 (et éventuellement 2) accueilleront des PME diversifiées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Un permis de construire valant division ou un permis d'aménager sera déposé. Si un permis d'aménager est déposé alors des permis de construire seront déposés pour chaque bâtiment.

-Pour les bâtiments logistiques une demande d'enregistrement et/ou d'autorisation environnementale unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sera déposée pour chaque bâtiment. Le site n'accueillera pas d'activité de type SEVESO

- Concernant les aspects hydrauliques, pour les lots 1 et 2 le volet loi sur l'eau fera partie du dossier ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	comprise entre 35 000 m ² et 39 000m ²
Surface du terrain	environ 90 709m ²
Surface de voiries de desserte de la ZAC	environ 3 700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone du Plessis - Picard Ourdy
77 550 REAU

Coordonnées géographiques¹

Long. 2°35'45"E Lat. 48°36'03"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à environ 3,2 km de la ZNIEFF la plus proche "ZNIEFF 110020146 - FORÊT DE ROUGEAU"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné des plans de prévention du bruit des aéroports ou aéroports. Vis-à-vis des infrastructures routières, la commune de Réau est visée par l'arrêté préfectoral n°99 DAI1 CV 019 du 15/02/1999 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Réau n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ou un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données des sols pollués (base Basol), le site SNECMA Moteurs a été répertorié comme site pollué sur la commune de Réau (à proximité de l'aérodrome à environ 3 km du site projet). L'existence de ce site pollué n'a pas d'impact sur le projet. En annexe complémentaires, le rapport de diagnostic des sol après démantèlement de la station service.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein de deux zones de répartition des eaux : - 03001 : Albien - 03006 : Champigny
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de captage public destiné à l'alimentation en eau potable n'est située sur la commune de Réau. De plus aucun périmètre de protection de captage situé sur une commune limitrophe n'impacte le projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est situé à environ 12 km à l'Est de la zone Natura 2000 : « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte » et à 11 km au Nord de la zone « Massif de Fontainebleau » (directive Habitat et Oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'alimentation en eau de la zone se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec déblais/remblais des graves sableuses pour ne rien évacuer du site. Les matériaux constituant les anciennes voiries du site seront dans la mesure du possible et selon les recommandations du géotechnicien retraités et réutilisés pour constituer les couches de forme des nouvelles voirie et plateformes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec déblais/remblais des graves sableuses pour ne rien apporter sur le site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les dates de réalisation des travaux seront adaptés afin d'éviter et/ou réduire les impacts potentiels du projet. Les projet seront certifiés BREEAM et intégreront les enjeux associés à la faune et la flore
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de logistique n'est pas susceptible de générer des risques sanitaires. Pas d'impacts également en phase chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site va générer un flux de véhicules légers pour les activités et un flux spécifique de poids-lourds pour les activités logistiques, estimé à environ 100 PL/jour. Le site est à proximité immédiate de l'A5, aucune zone d'habitations ne sera traversée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera lié au trafic des camions autour du site. Le bruit en phase chantier sera limité à quelques engins de travaux. Le site est à proximité immédiate de l'autoroute A5, forte génératrice de bruit dans la zone.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émissions lumineuses uniquement dues aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité (éclairage de type lampadaire dirigé vers le sol).
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets de gaz de combustion des chaudières à gaz des sites.</p> <p>Les chaufferie seront entretenues conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Rejets de polluants liés au trafic de véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site disposera d'un réseau séparatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les eaux usées seront évacués via le réseau public de gestion des eaux usées - Les eaux pluviales seront soit infiltrées soit évacuées via le réseau d'eau pluviale privée APRR <p>Il n'est pas prévu de rejet industrielle.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités logistiques ne génèrent pas d'effluents industriels.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement en friche et ne génère aucune activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La commercialisation du parc de l'A5 de l'autre côté de l'autoroute touche à sa fin. Les seuls effets susceptibles de se cumuler sont ceux liés à l'augmentation de au niveau du trafic et également du bruit . Néanmoins, les deux sites étant séparés par l'autoroute A5, le cumul de ces effets peut être considéré comme négligeable.

Par ailleurs, des voiries vont être créées pour contourner le hameau de Ourdy et améliorer la circulation entre le site et le bourg de Réau (DUP en cours) ce qui sera bénéfique au projet et participera à la réduction de son impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les incidences susceptibles d'être générées par le projet sont limitées au vue de l'étude réalisée au 6.1.

Afin de limiter les nuisances sonores, le projet a été conçu de manière à placer les bâtiments générateurs de bruit du fait du trafic de PL proche de l'autoroute et donc le plus éloigné possible des habitations.

Le projet sera certifié BREEAM qui vise à réduire les impacts sur l'environnement : réduction des consommations en énergie et en eau, performance thermique de l'enveloppe du bâtiment, qualité architecturale et paysagère du projet, confort d'utilisation des espaces de travail et mise en valeur de la biodiversité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli mettant en avant l'absence de sensibilité environnementale, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Il est également important de noter que le site est déjà urbanisé et qu'il constitue aujourd'hui une friche que ce projet prévoit de résorber et ce sans dommages pour l'environnement

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- ANNEXE 7 - 2005 étude SITA pour diagnostic des sols après démantèlement de la station

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **PARIS** le, **07/08/2018**

Signature

JMG Partners
13, Rue du Dr Lancereaux
75008 PARIS 8^{ème}
RCS PARIS 823 061 387

PO: Noury Gagniere

re ci-dess

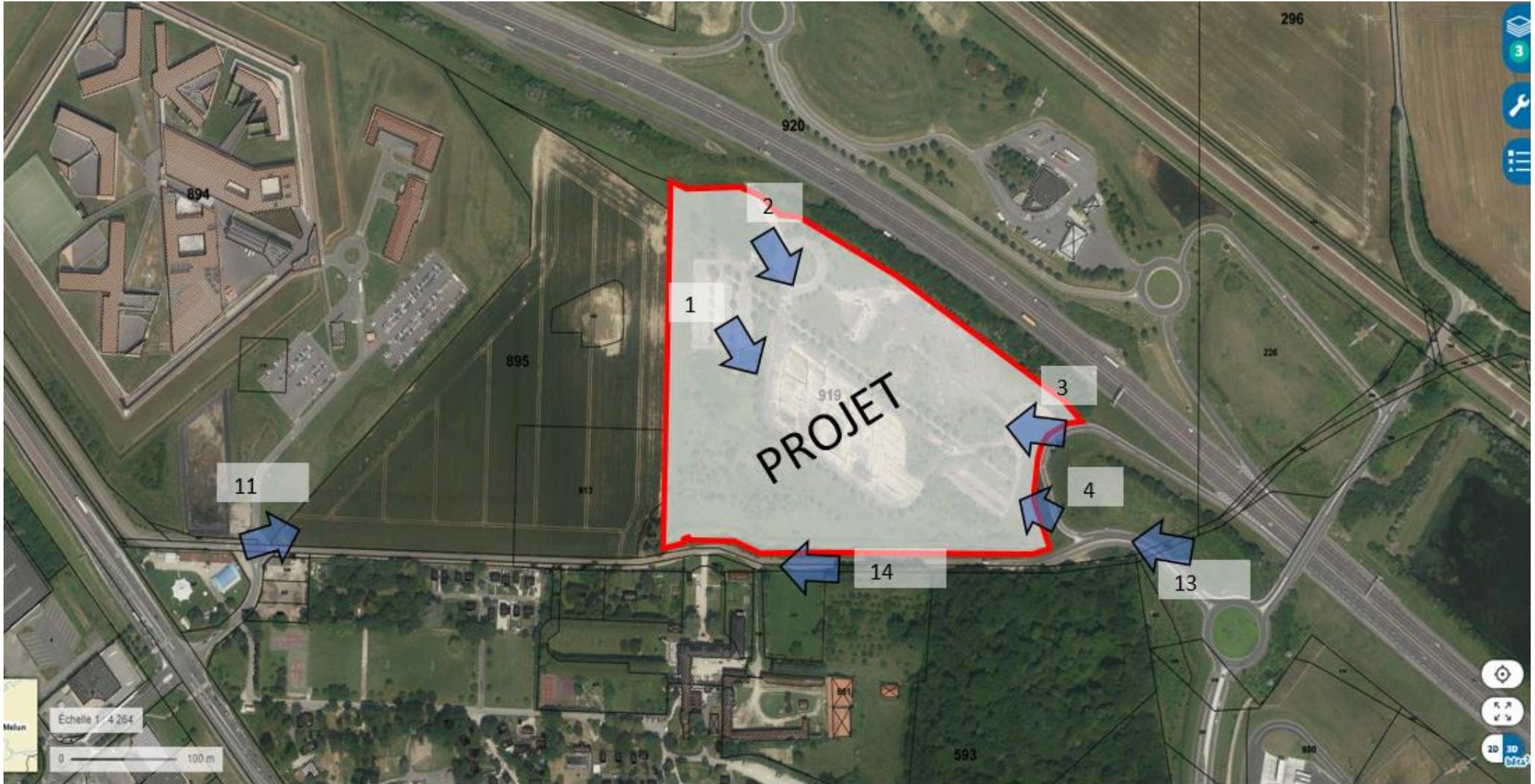
JMG Partners
13, Rue du Dr Lancereaux
75008 PARIS 8^{ème}
RCS PARIS 823 061 387

JMG Partners
13, Rue du Dr Lancereaux
75008 PARIS 8^{ème}
RCS PARIS 823 061 387

JMG Partners
13, Rue du Dr Lancereaux
75008 PARIS 8^{ème}
RCS PARIS 823 061 387

REAU Plan 1 : 25 000





ANNEXE 3 - REAU plan de situation des Photographies du site

Photo 1 (10/07/2018)



Photo 2 (10/07/2018)



Photo 3 (10/07/2018)



Photo 4 (10/07/2018)



Photo 11 (10/07/2018)

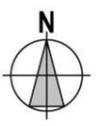
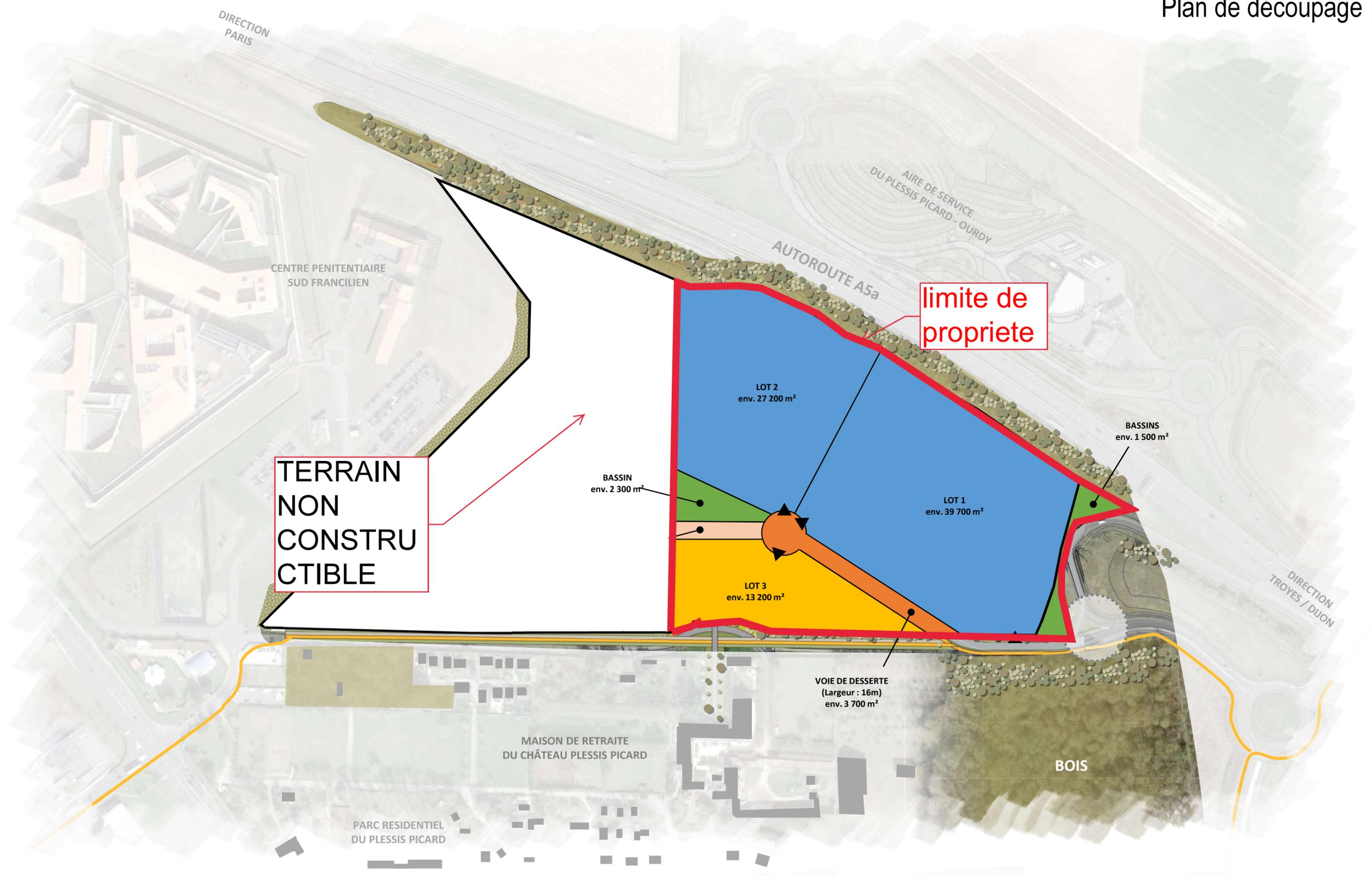


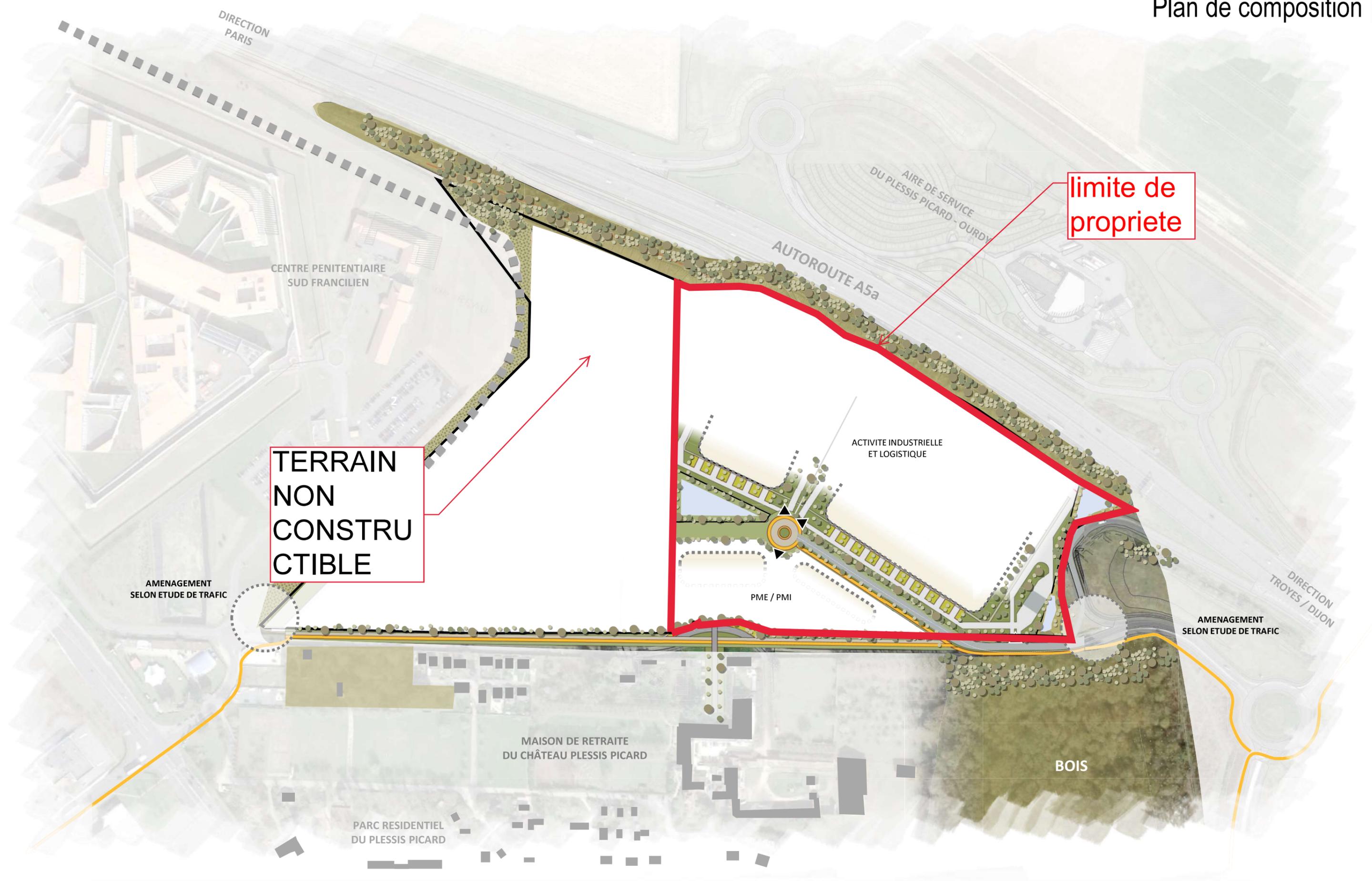
Photo 13 (10/07/2018)



Photo 14 (10/07/2018)

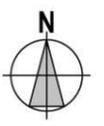


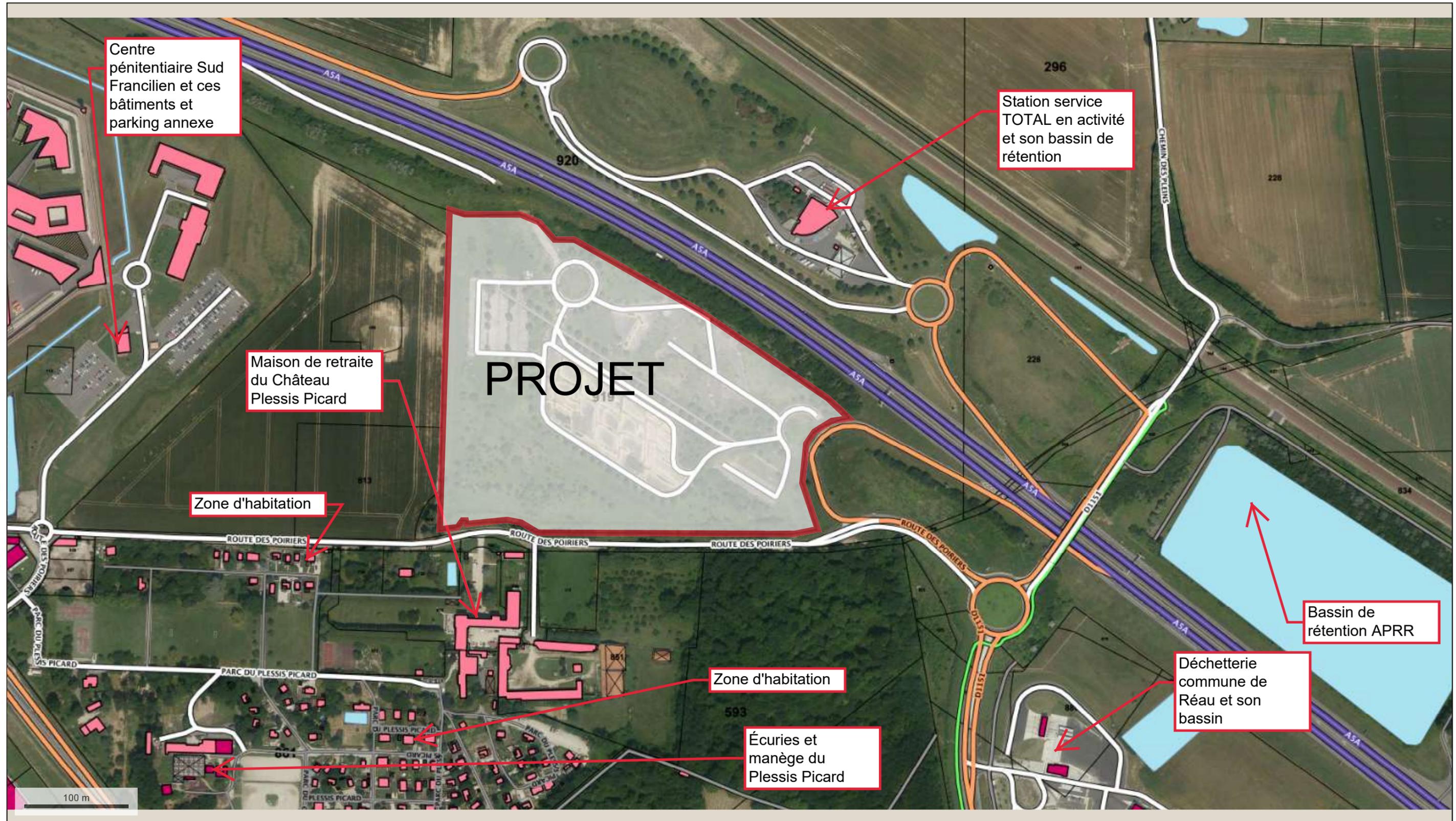




TERRAIN
NON
CONSTRU
CTIBLE

limite de
propriete





© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 36' 04" E
Latitude : 48° 36' 01" N

Natura 2000

Aucune zone Natura 2000 n'est présente sur la commune de Réau.

Le site d'implantation du projet est situé à environ 12 km à l'Est de la zone Natura 2000 : « Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte » et à 11 km au Nord de la zone « Massif de Fontainebleau » (directive Habitat et Oiseaux).



Zones Natura 2000 - Source : INPN

☞ **Le site projet n'est pas situé au sein d'une zone Natura 2000.**